



## « L'HABITAT RURAL EN BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Maddy GUY

COMMISSION N° 4

Relations européennes et internationales, habitat, culture  
sports et loisirs, santé et politiques sociales

SEANCE PLENIERE DU 17 OCTOBRE 2007

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'HABITAT RURAL EN BOURGOGNE .....</b>	<b>4</b>
1.1. CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE RURAL BOURGUIGNON .....	4
1.1.1. <i>Une région au profil rural encore très marqué.....</i>	4
1.1.2. <i>Un espace qui perd du terrain .....</i>	4
1.1.3. <i>Une croissance démographique qui profite seulement aux bassins de vie périurbains .....</i>	4
1.1.4. <i>Un vieillissement des zones rurales isolées.....</i>	4
1.1.5. <i>L'enclavement de certains bassins de vie .....</i>	4
1.2. CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT RURAL BOURGUIGNON .....	5
1.2.1. <i>Une diminution du nombre de logements dans les territoires ruraux isolés .....</i>	5
1.2.2. <i>Un parc locatif communal important.....</i>	5
1.2.3. <i>Un parc locatif social très peu présent .....</i>	5
1.2.4. <i>Une vacance plus élevée dans les territoires en dépression démographique .....</i>	5
1.2.5. <i>Un parc dont l'ancienneté croît avec le degré de ruralité des territoires.....</i>	5
1.2.6. <i>Un inconfort marqué dans les territoires ruraux les plus isolés .....</i>	6
1.2.7. <i>Des ressources inférieures dans les cantons ruraux.....</i>	6
1.2.8. <i>La vulnérabilité énergétique .....</i>	6
<b>2. PROPOSITIONS .....</b>	<b>7</b>
2.1. RETROUVER DES LOGIQUES D'ESPACE .....	7
2.1.1. <i>Les problématiques .....</i>	7
2.1.2. <i>Les propositions.....</i>	7
2.2. DEVELOPPER L'OFFRE POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES POPULATIONS .....	8
2.2.1. <i>Les problématiques .....</i>	8
2.2.2. <i>Les propositions.....</i>	9
2.3. L'HABITAT SOCIAL, ELEMENT STRUCTURANT DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.....	9
2.3.1. <i>Les problématiques .....</i>	9
2.3.2. <i>Les propositions.....</i>	10
2.4. REVENIR A LA NOTION D'HABITAT.....	10
2.4.1. <i>Les problématiques .....</i>	10
2.4.2. <i>Les propositions.....</i>	10
2.5. LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE ET INDECENT.....	11
2.5.1. <i>Les problématiques .....</i>	11
2.5.2. <i>Les propositions.....</i>	11
2.6. UN APPUI A L'ADAPTABILITE AU VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS ET AU HANDICAP .....	12
2.6.1. <i>Les problématiques .....</i>	12
2.6.2. <i>Les propositions.....</i>	12
2.7. LA VULNERABILITE ENERGETIQUE .....	13
2.7.1. <i>Les problématiques .....</i>	13
2.7.2. <i>Les propositions.....</i>	14
2.8. QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE DISPOSITIF « VILLAGES AVENIR » .....	15
2.8.1. <i>Les problématiques .....</i>	15
2.8.2. <i>Les observations.....</i>	16
<b>3. CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE .....</b>	<b>18</b>

# INTRODUCTION

**Dotée de plus de 857 000 logements, dont 105 000 qualifiés d'habitats sociaux, la Bourgogne dispose d'un parc d'immeubles locatifs important.** La région est cependant confrontée, d'un côté à un manque de logements locatifs à la campagne ou aux abords des villes, de l'autre à l'existence, dans les petites communes, d'un patrimoine ancien qui pourrait être réhabilité. C'est la raison pour laquelle le Conseil régional de Bourgogne a lancé en 1999 l'opération « Cœurs de villages » à l'attention des communes de moins de 3 500 habitants.

**L'objectif de « Cœurs de villages » était d'apporter un soutien à la création de logements locatifs** dans des bâtiments antérieurs à 1948, au centre des villages, pour y maintenir la population d'origine et attirer de nouveaux habitants. La Région entendait ainsi contribuer au développement de la vie sociale dans les villages et soutenir l'activité des commerces de proximité, ainsi que des artisans et PME du bâtiment et des travaux publics. Elle participait aussi à l'amélioration du cadre de vie de ces communes par la mise en valeur d'espaces publics et la mise en place éventuelle d'un fonds « façades ».

**En 2004, le Conseil régional a amplifié cette opération en lançant « Cœurs de villages Plus »** qui renforce l'aide régionale au logement social et l'incitation financière à l'aménagement de locaux commerciaux, artisanaux et au ravalement de façades des particuliers. « Cœurs de villages plus » instaure également un soutien à l'animation dans la commune et une aide à l'activité commerciale et artisanale de nature privée.

A côté des actions menées par la Région, l'Etat, l'ensemble des collectivités territoriales bourguignonnes et différents organismes agissent en faveur du logement en milieu rural.

**Aujourd'hui, le Conseil régional vient de lancer un nouveau dispositif, baptisé « Villages avenir ».** C'est dans ce contexte qu'a été saisi le CESR de Bourgogne, qui doit soumettre à l'Exécutif régional un état des lieux et des propositions pour l'avenir.

**Enfin, il convient de préciser que le logement n'est qu'une composante de l'aménagement rural.** Pour mener une vraie politique en la matière, il faut prendre en compte la notion plus globale d'habitat, qui englobe l'ensemble des équipements permettant aux populations d'évoluer dans un cadre physique susceptible de favoriser leur développement voire leur épanouissement social, intellectuel, culturel et économique.

# 1. L'HABITAT RURAL EN BOURGOGNE

## 1.1. CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE RURAL BOURGUIGNON

### 1.1.1. Une région au profil rural encore très marqué

**Dans une France qui compte 82 % d'urbains, la Bourgogne demeure peu urbanisée.** En effet, ce que l'INSEE désigne sous le terme « espace à dominante rurale »<sup>1</sup> couvre encore les deux tiers du territoire régional, contre la moitié au niveau national. **En 1999, le tiers de la population bourguignonne résidait dans cet espace (contre 18 % à l'échelon national),** tandis que 30 % des actifs y travaillaient. **La Nièvre détient la plus forte population rurale (49 %) devant la Saône-et-Loire (34 %), l'Yonne (32 %) et la Côte-d'Or (25 %)**<sup>2</sup>. Dans cet espace, la vie des Bourguignons s'organise au sein de 74 bassins représentant 1 612 communes. En Bourgogne, ils sont moins peuplés et moins denses qu'à l'échelle nationale.

### 1.1.2. Un espace qui perd du terrain

**Si l'espace rural reste très important, il perd en Bourgogne du terrain.** Les communes les plus proches des pôles urbains sont en effet progressivement absorbées par l'espace périurbain. Globalement, entre 1990 et 1999, l'espace rural bourguignon a perdu 11 000 habitants.

### 1.1.3. Une croissance démographique qui profite seulement aux bassins de vie périurbains

**En Bourgogne, les communes situées à la périphérie des villes voient leur population croître sous l'effet d'un solde migratoire positif.** Les communes les plus isolées bénéficient également de l'arrivée de nouveaux habitants, cependant cet apport ne compense pas leur déficit naturel.

**A l'inverse, les pôles d'emploi rural et leur couronne perdent des habitants en raison du départ d'une partie de leur population.**

Les récentes enquêtes de recensement conduites en 2004, 2005 et 2006 mettent en lumière le regain démographique de bassins qui, jusqu'alors, voyaient leur population décroître. Il s'agit de Cosne-Cours-sur-Loire, Louhans, Saint-Germain-du-Bois, Pierre-de-Bresse, Saint-Jean-de-Losne et de la vallée de l'Yonne<sup>3</sup>.

### 1.1.4. Un vieillissement des zones rurales isolées

**Les zones rurales éloignées des pôles urbains sont celles où la part des personnes âgées est la plus importante.** Elles sont nombreuses dans la Nièvre, avec une forte concentration dans le Morvan, mais aussi en Puisaye ou encore dans la Bresse bourguignonne.

### 1.1.5. L'enclavement de certains bassins de vie

**Certains bassins de vie bourguignons sont caractérisés par un enclavement marqué.** A cet égard, le Nivernais-Morvan concentre à lui seul la moitié des douze bassins de vie les moins bien desservis par le réseau routier. L'accessibilité aux services de santé est également médiocre dans ce territoire,

<sup>1</sup> L'espace à dominante rurale regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

<sup>2</sup> *Tableaux de l'économie bourguignonne – Edition 2006*, INSEE, Bourgogne dimensions, dossier n° 49, juillet 2006.

<sup>3</sup> DUSSOL, Anne-Marie et Mohamed HILAL, *74 bassins de vie en Bourgogne : une vision organisée du rural*, INSEE, Bourgogne dimensions, n° 139, mars 2007.

dans le sud-ouest de l'Yonne, le sud de la Saône-et-Loire et les plateaux du nord-est de la Côte-d'Or<sup>4</sup>. Concernant l'emploi, les habitants des bassins périurbains mettent davantage de temps pour se rendre à leur travail que ceux éloignés des grands pôles urbains, qui bénéficient d'emplois locaux.

## 1.2. CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT RURAL BOURGUIGNON

### 1.2.1. Une diminution du nombre de logements dans les territoires ruraux isolés

Les cantons urbanisés, les zones périurbaines et les territoires ruraux en voie de périurbanisation ont vu leur parc de logement croître de manière importante entre 1990 et 1999.

**Certains espaces ruraux en transition, structurés autour de petites villes, ont également connu des progressions significatives** : entre 12 et 25 % dans le Beaunois, entre 7,2 et 11,9 % dans la région de Sens et dans le canton de Louhans.

A l'inverse, **dans les territoires ruraux à dominante agricole et dans ceux dont le tissu industriel est en déclin, on observe une stagnation, voire une diminution du nombre de logements**. C'est le cas, notamment, pour plusieurs cantons du Morvan. Parallèlement, ces territoires se caractérisent par un taux de résidences secondaires élevé -entre 15 et 25 %, voire davantage dans le Morvan- ce qui peut être source de tension sur le marché du logement.

### 1.2.2. Un parc locatif communal important

**Le parc locatif des communes bourguignonnes représente entre 2,5 et 5 % de l'ensemble des logements, voire davantage, dans les territoires les plus ruraux** : le nord de la Côte-d'Or, l'Auxois, le Morvan, une grande partie de la Nièvre, le cœur de la Saône-et-Loire, le sud de l'Yonne. Ce parc est important, car il a le plus souvent une fonction sociale.

### 1.2.3. Un parc locatif social très peu présent

**Le parc locatif social est très peu présent dans les territoires ruraux**. En Bourgogne, 62 % des logements locatifs sociaux se concentrent sur les plus importantes agglomérations urbaines de Bourgogne, alors que celles-ci représentent seulement 36 % de la population régionale. La présence du logement locatif social sur l'espace rural bourguignon est donc diffuse.

### 1.2.4. Une vacance plus élevée dans les territoires en dépression démographique

En France, le parc vacant représente environ 1 990 000 logements. **Plus d'un quart de ce parc est présent dans l'espace rural<sup>5</sup>**. La vacance se résorbe depuis 1990, mais son évolution est très différenciée selon les territoires. Elle s'accroît dans deux types de régions très différentes : celles en dépression démographique (certains cantons du Morvan, par exemple) et certaines périphéries urbaines, où il peut s'agir de logements neufs en attente d'occupation (Dijon, Beaune, par exemple).

### 1.2.5. Un parc dont l'ancienneté croît avec le degré de ruralité des territoires

**L'examen de l'âge du parc national, à partir de l'année d'achèvement du logement, souligne que près de la moitié des logements a été construite avant 1948 dans l'espace à dominante rurale (46,5 %), contre 30,6 % pour les territoires urbains**. En matière de locatif, 43,3 % du parc a été

---

<sup>4</sup> Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants.

<sup>5</sup> PELENC, Michel (Dir), Sophie BACONNET et Laure GENAUDEAU, *Le logement locatif en milieu rural : situation et enjeux*, Fédération nationale Habitat & Développement, janvier 2004.

construit avant 1948 (28,1 % dans l'espace à dominante urbaine). L'ancienneté du parc est souvent significative du degré de ruralité des territoires.

### 1.2.6. Un inconfort marqué dans les territoires ruraux les plus isolés

Concernant le logement indigne, la situation en Bourgogne confirme la tendance observée au niveau nationale : les taux de logements inconfortables ou indécents les plus élevés (locataires et propriétaires occupants) sont observés dans les cantons les plus ruraux, du Morvan et de l'Auxois.

### 1.2.7. Des ressources inférieures dans les cantons ruraux

**Le revenu moyen des ménages habitant dans les cantons ruraux est nettement inférieur à celui des ménages urbains, tant pour les propriétaires que pour les locataires.** De ce fait, la problématique du locatif est également une problématique de logement social, secteur très peu présent en milieu rural. Les cantons ruraux, situés dans la Nièvre, dans l'Yonne, l'ouest de la Côte-d'Or et dans la Bresse connaissent une situation socio-économique difficile. La fréquence des ménages fiscaux non imposés et celle des résidences principales sans équipements de confort y sont très élevées.

### 1.2.8. La vulnérabilité énergétique

Concernant la vulnérabilité énergétique des ménages, **on distingue deux postes essentiels ayant un impact immédiat et socialement problématique : le logement** (chauffage, cuisson, eau chaude et usages spécifiques de l'électricité) **et les transports** (liaisons domicile-travail).

**Pour le logement, les zones en déclin démographique sont également les plus défavorisées sur le plan énergétique.** Faute d'infrastructures collectives, le coût de l'apport de l'énergie est en effet plus important, en particulier pour le gaz naturel. Par ailleurs, en zone rurale, le pourcentage de logements antérieurs à 1975 -qui est l'année de la mise en œuvre d'une première réglementation énergétique- est très supérieur à la moyenne régionale. Le défaut d'isolation a donc un coût considérable : l'échelle de consommation différentielle entre un logement neuf et un logement antérieur à 1975 est de l'ordre de 30 %.

**Dans le domaine des déplacements, les communes les plus vulnérables sont situées en seconde couronne des pôles urbains** (c'est-à-dire à plus 15 km des agglomérations).

## 2. PROPOSITIONS

L'habitat rural est hétérogène et doit répondre à des besoins variés, notamment de populations parfois fragiles. Leurs ressources sont en effet inférieures de 20 % en moyenne à celles des ménages urbains, d'où un problème d'habitat indigne préoccupant. Vieillissantes, ces populations attendent par ailleurs une adaptation de leur habitat à des problématiques de dépendance ou de handicap. Quant aux jeunes, ils se heurtent à la difficulté de trouver des logements accessibles financièrement. Se pose également la question de l'hébergement temporaire, pour les personnels saisonniers et les jeunes en formation ou en stage. Enfin, il ne faut pas oublier la problématique des propriétaires occupants, dont beaucoup sont en situation précaire dans des logements inconfortables.

### 2.1. RETROUVER DES LOGIQUES D'ESPACE

#### 2.1.1. Les problématiques

L'étalement urbain progresse fortement. Un rapport récent du Sénat note que « de 1999 à 2004, les constructions de maisons individuelles en lotissement ou en ZAC sont passées de 50 à 35 % au profit de celles réalisées sur des terrains isolés, en diffus. Sur les 198 000 maisons construites en 2003, plus de 152 000 ont été construites en secteur diffus et seulement 46 000 en lotissement<sup>6</sup> ». Au taux d'urbanisation actuel, il faudra 160 ans pour couvrir l'intégralité du territoire français, et seulement 50 ans pour les terres arables.

Cela signifie donc que le mode de développement actuel, essentiellement pavillonnaire, extensif, n'est plus viable, notamment en rural isolé, où le coût du foncier étant moindre, les accédants tendent à acheter de plus en plus de terrain (en moyenne huit pavillons par hectare).

#### 2.1.2. Les propositions

##### 1) **Promouvoir l'élaboration et l'utilisation des documents d'urbanisme prévus par la loi**

Afin d'aménager de la meilleure façon possible leur cadre de vie et gérer au mieux la programmation de leurs équipements, les communes ont la possibilité de prévoir et d'organiser l'occupation et l'utilisation de leur territoire en réalisant des documents d'urbanisme.

A cet égard, le CESR approuve l'initiative du Conseil régional de Bourgogne visant à mettre en place un dispositif destiné à inciter les communes rurales à se doter de plans locaux d'urbanisme (PLU).

**Le CESR souhaite que la Région poursuive dans ce sens, en favorisant, notamment, le développement de programmes locaux de l'habitat (PLH).** Le PLH est un outil qui permet de définir la stratégie de l'habitat à l'échelle du territoire. Il offre un cadre adapté pour animer la réflexion sur l'habitat et sur le projet global de territoire. C'est aussi un outil pour définir les besoins en logement et pour mieux évaluer la demande.

##### 2) **Favoriser la création d'établissements publics fonciers locaux (EPFL)**

Comme nous l'avons déjà préconisé à plusieurs reprises, la mise en place d'établissements publics fonciers locaux (EPFL) doit être encouragée, car ceux-ci permettent d'anticiper les évolutions. Ils offrent en outre une grande souplesse d'intervention et permettent l'association de partenaires publics et privés pour la réalisation d'opérations d'intérêt général.

<sup>6</sup> REPENTIN, Thierry (rapporteur), *Rapport n° 442 d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan par le groupe de travail sur les facteurs fonciers et immobiliers de la crise du logement*, Sénat, 29 juin 2005.

L'équilibre financier d'un EPFL représente toutefois une difficulté importante. D'une part, le portage foncier s'avère très onéreux ; d'autre part, l'autonomie financière que lui confère la TSE n'est atteinte qu'au bout de quelques années. Enfin, son volume d'activité impose qu'il se dote d'une équipe structurée et très qualifiée pouvant assurer des missions d'assistance et de conseil auprès des collectivités locales.

**Une aide pourrait donc être accordée par le Conseil régional de Bourgogne et, éventuellement, de manière complémentaire, par les conseil généraux, en vue d'inciter à la création d'EPFL là où de telles structures se justifient.** Cette aide pourrait prendre la forme d'un accompagnement financier, technique, juridique...

### 3) Donner la priorité à une densification de l'habitat

**Le CESR considère que le pavillon ne doit plus être le mode dominant en secteur rural.** Une nouvelle typologie de l'habitat doit être envisagée. A cet égard, il convient de s'inspirer d'autres pays de l'Union européenne, dans lesquels existe **une offre qui propose une organisation collective (habitat intermédiaire, par exemple) tout en respectant l'habitat individuel,** d'où une économie d'échelle significative.

**Dans un contexte de pénurie foncière, il est essentiel de densifier les constructions dans les zones qui bénéficient déjà de tous les équipements de viabilité.** Les révisions et les modifications des PLU doivent privilégier ce principe, avant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Cette densification peut en outre permettre de résorber les friches et les terrains en déshérence (« dents creuses »), souvent inesthétiques, dans le tissu urbain.

### 4) Concentrer les interventions sur les bourgs-centres

**Le CESR considère que les interventions en matière de constructions neuves doivent éviter le saupoudrage et être concentrées sur les bourgs-centres qui structurent l'espace.** Il apparaît également nécessaire d'accompagner les pôles d'excellence rurale dans le domaine de l'habitat. Cette donnée n'est en effet pas prise en compte dans la constitution des pôles.

## 2.2. DEVELOPPER L'OFFRE POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES POPULATIONS

### 2.2.1. Les problématiques

Aujourd'hui, de nombreux centres-bourgs ruraux se dévitalisent, ne sont plus attractifs, sont délaissés voir abandonnés au profit d'une urbanisation périphérique sous forme d'habitat pavillonnaire le plus souvent diffus et plus ou moins bien maîtrisé.

On note toutefois, une prise de conscience manifeste de l'importance et de l'intérêt de faire vivre ces centres-bourgs. Leur redynamisation est en effet devenue une des préoccupations majeures des collectivités locales. En témoignent l'opération « Cœurs de villages » lancée par la Région Bourgogne en 1999 et le dispositif « Cœurs de villages Plus », mis en œuvre depuis 2004.

Ces opérations ont rencontré le succès, puisque ce sont 2 765 logements qui ont été programmés. Néanmoins, sur les 33 400 logements vacants recensés par l'INSEE dans les communes bourguignonnes de moins de 3 500 habitants, des îlots entiers demeurent en déshérence. Des bâtiments d'habitation ou réservés jusque-là à d'autres usages (commerciaux, agricoles...) ne viennent pas sur le marché. Ces bâtiments dégradés, vétustes, atteignent l'image des centres-bourgs. Ils peuvent également induire des dysfonctionnements (sécurité).



## 2.2.2. Les propositions

### 1) Favoriser la réhabilitation du patrimoine ancien dans le rural isolé

Si les dispositifs en faveur de la construction neuve nous semblent devoir être concentrés sur les bourgs-centres, dans les espaces ruraux isolés, les interventions doivent se porter prioritairement sur la réhabilitation du patrimoine ancien.

**Le CESR encourage donc le Conseil régional de Bourgogne à poursuivre l'opération « Cœurs de villages plus ».**

### 2) Lutter contre la vacance en informant mieux les propriétaires sur les dispositifs existants

La vacance dans l'espace rural est fortement corrélée avec l'ancienneté du parc. Ainsi, dans l'espace à dominante rurale, plus de 70 % du parc de logements vacants a-t-il été construit avant 1949, alors que dans les territoires urbains, ce taux ne dépasse pas les 48 %.

Le parc vacant est également un parc très inconfortable : dans l'espace rural, près de 22,7 % des logements ont un seul élément de confort. Quant aux logements vacants ayant tout le confort, ils ne représentent que 52,8 % du parc rural vacant.

Pour lutter contre les causes de la vacance, **il convient de mieux informer les propriétaires aux revenus modestes et ne pouvant plus recourir aux circuits habituels du crédit (du fait de leur âge notamment), des dispositifs permettant de réaliser les travaux préalables à une remise sur le marché** (exemple : missions sociales proposées par certains établissements).

## 2.3. L'HABITAT SOCIAL, ELEMENT STRUCTURANT DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

### 2.3.1. Les problématiques

Le logement social reste sous l'influence des politiques d'urbanisme, sociales et économiques du monde urbain, qui déterminent les orientations à donner à ce secteur. A cela s'ajoute le fait que l'offre en logement social est longtemps restée éloignée des préoccupations du monde rural. Les formes et les architectures proposées semblaient incompatibles avec les modèles de vie en milieu rural. La médiatisation des problèmes des quartiers et l'insécurité dans les « zones de non droit » ont par ailleurs conduit à une assimilation entre les problèmes de violences urbaines et les problèmes socio-économiques. Cette représentation négative constitue une limite à l'introduction de logements sociaux en milieu rural.

**L'habitat social joue cependant dans les territoires ruraux un rôle important dans le maintien des populations et dans l'attractivité pour les jeunes actifs.** En effet, faute de capacité locative suffisante, on assiste souvent à un exode des jeunes et des familles défavorisées vers les villes.

D'une façon générale, les freins à la production locative ou à l'accès social à la propriété en milieu rural sont importants du fait de l'évolution considérable des coûts de construction, des difficultés à obtenir des réponses aux appels d'offres et des contraintes dues à l'accumulation des normes techniques. L'augmentation du prix du foncier est également un frein important, même si elle est moins marquée sur l'espace rural. Elle est par contre très importante sur les territoires périurbains, très attractifs. Enfin, la taille souvent plus réduite d'une opération en milieu rural complexifie son montage et son équilibre économique.

Sur les territoires ruraux, les besoins exprimés sont particulièrement ciblés sur le vieillissement de la population et sur le maintien de cette population à domicile. Ces besoins nécessitent des adaptations, voire une restructuration du logement, peu prises en compte par le financement actuel du logement social.

### 2.3.2. Les propositions

#### 1) **Privilégier le groupement des opérations sur des bassins d'habitat**

Il faut renoncer aux opérations montées au coup par coup et rechercher une cohérence des projets des uns et des autres dans un territoire excédant le cadre communal. Le groupement d'opérations éclatées sur plusieurs sites facilite le montage et permet d'organiser la complémentarité des offres. De plus, l'accession sociale à la propriété bénéficie des effets générés par les économies d'échelle.

#### 2) **Elargir le dispositif « Cœur de villages plus » à la maîtrise d'ouvrage HLM**

#### 3) **Soutenir l'acquisition du foncier situé dans les espaces périurbains par les opérateurs de logement social (exemple du territoire du SCOT Dijonnais)**

#### 4) **Faciliter l'accession sociale à la propriété des populations jeunes**

L'accession sociale à la propriété des populations jeunes passe par le développement du conseil et de l'information sur les outils existants (pass-foncier, prêt à taux zéro, avantages fiscaux...) et par la construction de parcours résidentiels articulant développement d'une offre locative sociale ciblée et accession sécurisée (PSLA) ou facilitée (aide au financement de la très haute performance énergétique (THPE) induisant des charges ultérieures très réduites contribuant par là-même à solvabiliser le ménage.

#### 5) **Aider les communes rurales à mieux gérer leur parc**

Le parc communal pèse relativement peu en secteur urbain, où il sert surtout de logement de fonction. Il n'en est pas de même dans de nombreux cantons ruraux, où il a le plus souvent une fonction de logement locatif social, voire très social. Or, deux baux communaux sur trois sont mal adaptés à la situation du logement, voire illicites (date de révision fautive, clauses réputées non écrites, problèmes de régularisation de charges...).

**La Région pourrait inciter les communes à réaliser un audit de leur parc locatif et les aider à mettre en place les outils adaptés à la gestion de celui-ci.**

## 2.4. REVENIR A LA NOTION D'HABITAT

### 2.4.1. Les problématiques

L'habitat englobe l'ensemble des équipements permettant aux populations d'évoluer dans un cadre physique susceptible de favoriser leur développement voire leur épanouissement social, intellectuel, culturel et économique. Pour parler véritablement d'habitat, certaines fonctions doivent donc être satisfaites. Or, l'offre de services (marchands et non marchands) est très souvent déficitaire en milieu rural.

### 2.4.2. Les propositions

#### 1) **Repenser les actions de maintien des services en milieu rural**

L'un des volets du dispositif « Cœur de villages plus » concerne le soutien à l'activité commerciale, artisanale et de services en maîtrise d'ouvrage privée. Cette aide n'a cependant pas motivé le secteur

privé, puisque aucune demande n'a été présentée depuis sa mise en œuvre en 2004.

**La Région devrait repenser son action en faveur du maintien des services en milieu rural.** Celle-ci pourrait être conduite en partenariat avec les milieux consulaires.

## 2) Améliorer la couverture haut débit du territoire

Compte tenu de l'importance des technologies de l'information et de la communication dans l'aménagement du territoire, **le CESR encourage le Conseil régional à poursuivre et à amplifier son action en faveur de l'amélioration de la couverture haut débit sur l'ensemble du territoire.**

## 2.5. LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE ET INDECENT

### 2.5.1. Les problématiques

Les recensements de la population permettent d'appréhender la question du confort des logements à travers la présence ou non des trois éléments de confort suivants : chauffage central ou électrique fixe, douche ou baignoire intérieure, toilettes intérieures. La mesure de la décence ne peut cependant se réduire à la présence de ces seuls éléments. Un logement indécemment est également un lieu présentant des risques pour la santé de ses occupants (présence de plomb, d'amiante, chauffage défectueux et dangereux...).

L'INSEE recense plus d'un million de logements locatifs privés inconfortables (c'est-à-dire pour lesquels il manque au moins un élément de confort), soit 19 % du total. Ce taux varie en fonction des territoires. Il est de 14 % pour les logements locatifs privés situés dans les pôles urbains, de 30 % dans les espaces périurbains, de 23 % dans les pôles ruraux, de 40 % dans le rural le plus isolé<sup>7</sup>.

Le contexte légal, les outils et procédures dans lesquelles s'inscrivent désormais le traitement de l'habitat insalubre et indigne ont récemment évolué, offrant de nouveaux leviers d'actions et un contexte plus favorable aux occupants et aux interventions en travaux d'office. Ils constituent aussi des moyens accrus de pression pour convaincre les propriétaires d'agir. Car, bien qu'en appui sur des bases techniques et légales qui doivent être irréprochables, le traitement de l'habitat indigne est avant tout la résolution d'un problème où le facteur humain est central et déterminant : qu'il s'agisse de la famille occupante, dont la détresse et la demande ne sont parfois pas seulement liées au logement, ou du propriétaire généralement peu enclin à agir dès lors qu'il est mis en cause.

### 2.5.2. Les propositions

#### 1) Mettre en œuvre une ingénierie technique et sociale

Pour optimiser les effets des politiques de résorption des logements insalubres et indécents, **le CESR considère que seul un accompagnement de type « ingénierie technique et sociale » peut permettre de faire aboutir les projets.** L'objet d'un tel dispositif est d'accompagner les propriétaires bailleurs (missions de médiation) et les occupants (accompagnement social, conseil juridique...).

#### 2) Intervenir spécifiquement en direction des propriétaires occupants

L'Atlas de l'habitat privé de l'ANAH montre que, si les logements locatifs privés sont loin de disposer de tous les éléments de confort, les logements inconfortables des propriétaires occupants sont encore plus nombreux : 302 000 sont qualifiés de « très inconfortables », dont 114 000 sont localisés dans les territoires ruraux.

<sup>7</sup> Atlas de l'habitat privé en Bourgogne : fonctions, enjeux, évolutions, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, 2004.

La lutte contre l'insalubrité des logements de propriétaires occupants constitue un chaînon manquant. Cette question touche l'intimité de la personne : faire mûrir le projet demande donc beaucoup de temps, en moyenne deux à trois ans.

**L'accompagnement technico-social, dont le coût n'est pas neutre (environ 3 000 euros par ménage), pourrait être en partie pris en charge par la Région.**

## 2.6. UN APPUI A L'ADAPTABILITE AU VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS ET AU HANDICAP

### 2.6.1. Les problématiques

Avec le vieillissement de la population, les questions de l'accessibilité et de l'adaptabilité des logements deviennent de plus en plus prégnantes. Selon l'enquête « Handicaps, Incapacités, Dépendance » (HID) réalisée en 2004 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), accéder à son lieu de vie poserait des problèmes à 1,1 million de personnes, tandis que 870 000 auraient du mal à se mouvoir dans leur logement<sup>8</sup>.

Dans ses projections démographiques à horizon 2030-2050, l'INSEE prévoit que le vieillissement de la population devrait se poursuivre et s'accroître dans les zones peu urbanisées, en particulier en Limousin, en Poitou-Charentes, en Auvergne et en **Bourgogne**, laquelle **devrait voir la part des personnes âgées de plus de 60 ans passer de 24 % (2000) à 37,3 % (2030)**<sup>9</sup>. Une telle perspective doit être prise en compte dès à présent dans l'aménagement des logements.

Face à ces évolutions, il faudra intervenir dans l'urgence et au cas par cas, pour adapter de nombreux logements à leurs occupants.

### 2.6.2. Les propositions

#### 1) Favoriser la production de logements accessibles

Apporter une réponse aux personnes qui rencontrent des difficultés en adaptant leur lieu de vie, c'est bien, mais l'adaptation est parfois onéreuse. Aussi serait-il plus pertinent d'anticiper en produisant des logements accessibles pour tous. C'est dans cette perspective qu'a émergé, à l'initiative d'Habitat & Développement, un concept innovant, promu au niveau national sous l'appellation « **Logements pour tous** ». Il s'agit d'opérations permettant de créer et de développer une offre de logements universels, dans le bâti existant ou dans le neuf, intégrant la problématique du vieillissement ou une situation de handicap éventuel.

Dans ce dispositif, le processus d'intervention traditionnel est renversé : il ne s'agit pas d'adapter le logement aux besoins de la personne, mais d'intervenir de façon préventive. La maîtrise d'ouvrage est alors assurée par un groupement de collectivités locales. Les logements primés sont attribués par une commission *ad hoc*, en fonction des priorités. L'effort financier de la collectivité permet de développer, de répertorier et de suivre l'offre de logements accessibles et adaptables. Le système de prime proposé aux propriétaires et aux investisseurs est lié à l'obtention du label, non au coût des travaux. Seul le résultat compte, c'est-à-dire le degré d'accessibilité et d'adaptabilité du logement.

<sup>8</sup> Difficultés à se déplacer et problèmes d'accessibilité : une approche à partir de l'enquête HID, DREES, Etudes et résultats n° 306, avril 2004.

<sup>9</sup> Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050), INSEE, INSEE Résultats n° 16, juillet 2003.

**La Région pourrait encourager les collectivités locales bourguignonnes à expérimenter ce type de dispositif.**

## **2) Favoriser l'implantation de logements destinés aux personnes âgées peu dépendantes**

Au-delà de la simple adaptation du logement, le maintien des populations vieillissantes dans les espaces ruraux impose la production de nouvelles formes d'habitat combinant individualisation du logement et services de proximité, indispensables au maintien de l'autonomie, sans rupture avec l'environnement social. La réussite d'une telle action repose sur une mise en réseau efficace de différents services : soins infirmiers, portage de repas, aide à domicile, système d'alarme...

**L'aide de la Région pourrait intervenir sous forme d'une participation financière aux locaux communs éventuels et à l'expérimentation de réseaux avec des organismes tels que la Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile (FEDOSAD), la Mutualité française...**

## **2.7. LA VULNERABILITE ENERGETIQUE**

### **2.7.1. Les problématiques**

Concernant la vulnérabilité énergétique des ménages, on distingue deux postes essentiels ayant un impact immédiat et socialement problématique : le logement (chauffage, cuisson, eau chaude et usages spécifiques de l'électricité) et les transports (liaisons domicile-travail).

Pour le logement, les zones en déclin démographique sont également les plus défavorisées sur le plan énergétique. Faute d'infrastructures collectives, le coût de l'apport de l'énergie est en effet plus important, en particulier pour le gaz naturel. Par ailleurs, en zone rurale, le pourcentage de logements antérieurs à 1975 -qui est l'année de la mise en œuvre d'une première réglementation énergétique- est très supérieur à la moyenne régionale. Le défaut d'isolation a donc un coût considérable : **l'échelle de consommation différentielle entre un logement neuf et un logement antérieur à 1975 est de l'ordre de 30 %.**

Dans le domaine des déplacements, les communes les plus vulnérables sont situées en seconde couronne des pôles urbains (c'est-à-dire à plus 15 km des agglomérations).

Suivant les communes, on observe une vulnérabilité variable : consommation énergétique importante liée au logement dans le rural isolé, aux transports en zone périurbaine. Ces deux logiques se croisent dans un certain nombre de communes. Dans ces dernières, des interventions spécifiques sont nécessaires, car la situation de leur population sera de plus en plus difficile. Cela concerne environ 400 communes, soit 19 % des communes et 6 % de la population.

L'effort financier qu'il conviendrait de faire s'élève, pour la rénovation thermique du logement (gain de 30 %), à 6 000 euros par ménage. Cela représente un marché potentiel pour la Bourgogne de 2,5 à 3 milliards d'euros.

**Potentiellement, aujourd'hui on est capable de réduire la note de chauffage des Bourguignons d'un facteur dix.** A titre d'exemple, à Fribourg, pour un appartement de type 4, la consommation énergétique globale, c'est-à-dire prenant en compte tous les usages, est de 90 euros par an en construction neuve (chiffre légèrement supérieur en réhabilitation).

## 2.7.2. Les propositions

### 1) Mener une réflexion sur les transports collectifs

**Les préoccupations environnementales en milieu rural doivent prendre en compte la question des déplacements** : développer un habitat haute qualité environnementale (HQE) est inutile si une réflexion sur les transports collectifs n'est pas réalisée en parallèle.

### 2) Amplifier l'action en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Le Conseil régional de Bourgogne fait de la qualité environnementale dans le bâti une des priorités de son action en faveur du développement durable. Ainsi encourage-t-il déjà la diffusion à grande échelle des modes constructifs permettant de réaliser des économies d'énergie et de lutter contre l'effet de serre (appel à projets de constructions basse énergie).

**Le CESR ne peut qu'encourager la Région à poursuivre et à amplifier son action en faveur de la performance énergétique des bâtiments.**

### 3) Mettre en place un programme de lutte contre la précarité énergétique

**Le CESR préconise la mise en place au niveau régional d'un programme de lutte contre la précarité énergétique dont l'objet serait la réduction-maîtrise des charges pour les logements à occupation sociale.** Il pourrait s'appuyer sur la définition et/ou l'obtention d'un **label régional « éco-logement/logement économe »** propre à la Bourgogne.

Les aides octroyées dans le cadre de ce programme ne seraient plus versées en fonction des travaux ou de leur nature, mais selon les performances atteintes, ou suivant les économies de consommations d'énergies réellement générées, **ce qui rendrait mesurable l'impact environnemental à l'échelle régionale.** Elles pourraient être ciblées sur des territoires (appuyant les initiatives locales), ou sur des publics spécifiques (propriétaires à faibles ressources, primo accédants...).

### 4) Favoriser l'isolation des bâtiments par l'extérieur

En matière d'isolation, **les préconisations de l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable de Bourgogne sont favorables à une isolation par l'extérieur.**

En France, le coût d'une telle opération est de l'ordre de 60 euros par m<sup>2</sup>, alors qu'en Allemagne il est de 12 euros. Si on la systématisait, on aurait une économie d'échelle, de sorte que l'on atteindrait probablement très vite des coûts très raisonnables.

### 5) Examiner les modalités de développement d'une filière locale de construction bois

Les filières de construction traditionnelle ayant connu des évolutions de prix préoccupantes, **il conviendrait d'examiner les modalités de développement d'une filière locale de construction bois,** qui réaliserait une synthèse des enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts de construction.

## 6) Mise en place de formations spécifiques

**Le développement de filières de construction orientées en direction de la maîtrise énergétique suppose la mise en place de formations spécifiques en direction des architectes et des entreprises.**

## 7) Encadrer les procédures de diagnostics énergétiques

En matière de diagnostics énergétiques, les interventions peuvent être très variables, aussi bien sur le plan du coût que sur celui de la qualité du résultat.

**Il apparaît donc nécessaire de mieux encadrer ce marché.** A cet égard, le CESR se félicite de la mise en place prochaine d'une certification des compétences (1<sup>er</sup> novembre 2007).

## 8) Favoriser la création d'espaces « Info → Energie » et aider à leur fonctionnement

Le CAUE de Saône-et-Loire, Habitat & Développement de la Nièvre, l'association Bourgogne énergies renouvelables, ainsi que le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Morvan ont mis en place un espace « Info→Energie ». Le centre d'amélioration du logement – Pact de l'Yonne contribue à la création d'un tel espace dans l'Yonne.

Ce réseau national a été lancé en 2001 dans le cadre du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique (PNAEE). Il est coordonné et financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et les collectivités locales, mais porté par des structures à but non lucratif, spécialisées dans le conseil sur l'habitat ou l'énergie et ancrées localement.

Les espaces « Info→Energie » proposent aux particuliers, aux petites collectivités et aux entreprises une information de proximité, gratuite, neutre et indépendante sur la maîtrise de l'énergie. Ils ont également une activité de sensibilisation.

**Compte tenu de la nécessité de sensibiliser les populations rurales aux énergies renouvelables, le CESR souhaite que la Région favorise la création d'espaces « Info→Energie » et apporte son soutien à leur fonctionnement.**

## 2.8. QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE DISPOSITIF « VILLAGES AVENIR »

### 2.8.1. Les problématiques

En conclusion de son avis sur le logement social, le CESR de Bourgogne constatait que « l'opération « Cœurs de villages » a donné d'excellents résultats ; il convient donc de la poursuivre. Toutefois elle trouve la contrepartie de son succès dans le risque d'essoufflement. Elle pourrait être complétée par une aide à la construction neuve, notamment dans les chefs lieux de cantons<sup>10</sup>. Ce vœu a été entendu, puisque la Région a mis en place un nouveau dispositif baptisé « Villages avenir », dont l'un des objets concerne la construction neuve.

Toutes les communes de moins de 3 500 habitants sont éligibles à « Villages avenir », y compris celles qui ont déjà bénéficié de « Cœurs de villages ». Cette opération doit permettre aux communes de réhabiliter du patrimoine ancien dans des conditions analogues à celles de « Cœurs de villages » ; de

<sup>10</sup> BOUZIANE, Kheira et Maddy GUY (rapporteurs), *Quel habitat social en Bourgogne dans une société en évolution ?*, CESR de Bourgogne, 14 décembre 2006.

créer des logements locatifs sociaux sur des parcelles en centre-bourg ayant vocation à être bâties ; d'étendre le bourg par de la construction neuve.

Les actions qui seront réalisées dans le cadre du programme « Villages avenir » devront respecter un certain nombre de prescriptions techniques, architecturales et environnementales. Des critères supplémentaires ouvriront également des droits à des majorations d'aides : haute performance énergétique (HPE) ; recours aux énergies renouvelables ; utilisation de matériaux naturels issus de la biomasse ou provenant d'animaux (laine de mouton) pour l'isolation des sols, murs et toitures ; dispositif de récupération des eaux pluviales...

Parallèlement, la Région met en place un programme intitulé « Etude d'urbanisme » destiné aux communes de moins de 3 500 habitants. Avec cette opération, le Conseil régional de Bourgogne entend soutenir l'engagement des collectivités sur des marchés d'études d'urbanisme.

Le CESR prend acte de l'adoption de ces dispositifs par l'assemblée régionale. Il se permet toutefois quelques observations.

## 2.8.2. Les observations

### 1) Des délais qui paraissent courts

Les opérations « Cœurs de villages » et « Cœurs de villages Plus » permettaient aux communes d'avoir une large vision des travaux à effectuer, sur une période de quatre années. Le projet « Villages avenir », pour le volet « Aménagement de dents creuses », indique que le maître d'ouvrage « a un délai de trois ans à compter de la signature de l'acte de vente pour mettre en œuvre les travaux ». **Ce délai n'est-il pas trop court, surtout pour des petites communes ?**

### 2) Des recommandations architecturales floues

On peut s'interroger par ailleurs sur le flou de certaines recommandations architecturales. Ainsi, **on peut se demander comment les extensions de bâtiments réinterpréteront « de manière contemporaine les caractères forts de l'architecture locale ».**

### 3) Quid de la notion d'habitat ?

Enfin, **on peut regretter que ce nouveau dispositif ne concerne plus que les opérations de logement.** Il ne propose en effet plus d'aides en faveur de la mise en valeur des espaces publics. Rien non plus n'est prévu pour le commerce ou les locaux à usage collectif (mairie, salle des fêtes...). Or, comme le constatait en 2001 le CESR, « il est vain de vouloir redynamiser le milieu rural en s'appuyant uniquement sur le facteur logement, tout comme il est inconcevable de mener des politiques d'aménagement du territoire ne comportant que le volet logement<sup>11</sup> ». Pour cette opération, **il serait souhaitable que la Région prenne en compte la notion plus globale d'habitat.**

<sup>11</sup> Quatrièmes Rendez-vous de l'habitat, CESR de Bourgogne, 24 octobre 2001.



### 3. CONCLUSION

L'approche des problématiques de l'habitat est traditionnellement fondée sur l'analyse de la demande en logement (qu'elle soit qualitative ou quantitative), en mobilisant des dispositifs organisés : numéro unique de la demande HLM, réseau des professionnels dans le parc privé... **Ces méthodes sont la plupart du temps inopérantes en milieu rural**, du fait de l'absence (ou quasi absence) d'offre émanant des bailleurs sociaux et de la faible densité des réseaux professionnels.

Compte tenu de l'absence de connaissance fiable de la demande, on en est réduit à tenter de déterminer les besoins, le plus généralement en croisant des statistiques démographiques avec des données relatives au parc de logements. **Ces approches ignorent toutefois les besoins qualitatifs** qui prédominent dans les secteurs ruraux en stagnation ou en décroissance démographique.

**Nous pensons qu'une démarche prospective en matière d'habitat rural ne peut être mise en œuvre sans un outil de diagnostic.** Il semble donc que la Région devrait se doter d'un dispositif dont l'objectif serait de pouvoir bénéficier d'une connaissance et d'une approche plus fine des besoins et de l'offre, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. **Bénéficiant d'une vision sur le long terme, des réponses pourront ainsi être construites de façon pérenne et les phénomènes de vacance évités.**

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

## EXPLICATIONS DE VOTE

## **Intervention de Gérard MOTTET** **Personnalité qualifiée**

Le rapport présenté sur « L'habitat rural en Bourgogne » est principalement axé sur les aspects démographiques des espaces ruraux, leur vieillissement, l'enclavement de certains bassins de vie. Quant au logement rural il est étudié dans ses aspects quantitatifs, qualitatifs et sociaux, ainsi que sur le pourcentage parfois élevé de résidences secondaires.

L'ancienneté du parc, l'inconfort, la vulnérabilité énergétique sont bien soulignés. Ainsi sur le plan démographique et social, ce rapport remplit pleinement le rôle qui lui avait été assigné, notamment le maintien des services, le haut débit, etc.

Par contre, en ce qui concerne la grande valeur paysagère et patrimoniale de cet habitat rural, le rapport se limite à un aspect énumératif des services dont c'est l'objet, services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) ou conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Il est important d'insister sur l'extrême diversité paysagère et architecturale de l'habitat rural bourguignon : rien de commun entre le village bressan, celui du Mâconnais viticole, du Charolais-Brionnais, du Chablisien, de la Puisaye ou de la Côte bourguignonne.

C'est en Bourgogne que passe la limite entre la tuile plate et la tuile romaine, que se développe le plus la tuile vernissée et colorée, qui en est le symbole. Mais c'est en Bourgogne aussi qu'est remontée par la Loire l'ardoise des carrières de Trélazé pour se répandre en Morvan où elle a remplacé le chaume et dans l'ensemble du territoire sur les châteaux et demeures dites de « maître ».

De plus, cet habitat rural voisine encore avec certaines formes d'industries minières (extraction des schistes bitumineux aux Télots, près d'Autun), tuileries dans les vallées de la Dheune et de la Bourbince, ou à Pontigny (Yonne), potiers en Puisaye.

Prendre en compte et identifier cette diversité patrimoniale, architecturale et paysagère de l'habitat rural, la replacer dans son contexte historique, artisanal et industriel ne fera que renforcer la valeur de cet avis que, personnellement nous voterons, tout en souhaitant que ces remarques soient prises en considération par les autorités auxquelles il est destiné.

Enfin je voudrais terminer en remerciant notre assemblée d'avoir supporté pendant six ans mes interventions géographiques, cartographiques, géologiques, morvandelles et multiscalaires.

Et si j'ai pu apporter quelque chose dans ce domaine qui est le mien, j'ai, par ailleurs beaucoup appris de la richesse, de la diversité professionnelle, économique, sociale, syndicale, associative et culturelle de notre belle Bourgogne.

De cela, je vous en remercie toutes et tous et vous assure que je n'ai jamais eu d'autre ambition que d'avoir été, d'être et rester toujours, votre dévoué géographe.



### **Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO au titre de la CFDT**

Le réseau des Espaces Info Energies a pour mission d'informer objectivement les publics qui le sollicitent en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, principalement dans les secteurs de l'habitat et des transports. Ces EIE constituent de véritables centres de ressources sur leur territoire d'intervention. Les EIE sont des outils permettant de garantir le succès de l'application des politiques publiques en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables. Ils tissent de nombreux liens afin de sensibiliser et d'informer les réseaux locaux : artisans, architectes, élus, organismes professionnels, grandes surfaces, presse, etc. Ce travail en amont du conseil leur permet d'asseoir leur notoriété et leur visibilité pour atteindre efficacement les porteurs de projet. Leur action coordonnée par l'ADEME et les collectivités, notamment le Conseil régional de Bourgogne, qui les soutiennent, s'appuie sur des entités indépendantes et neutres, toutes signataires de la charte EIE élaborée par l'ADEME.

Nous approuvons les propositions du CESR qui visent à améliorer et développer la sensibilisation des populations rurales en déployant et consolidant ce service public d'information sur les énergies et qui contribueront aussi à réduire la vulnérabilité énergétique de ces populations.